

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 90 (1964)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 34.—	Etranger	Fr. 38.—
Sociétaires	»	» 28.—	»	» 34.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 350.—
1/2 »	» 180.—
1/4 »	» 93.—
1/8 »	» 47.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction d'une église à Gland.
Bibliographie. — Les congrès. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE À GLAND

Extraits du règlement

L'Association pour la construction d'une église à Gland,
dûment mandatée par le Conseil de paroisse et la popu-
lation, ouvre un concours de projets pour la construc-
tion d'une église à Gland.

Le concours est réservé :

- aux architectes de confession protestante, originaires
du canton de Vaud, quel que soit leur lieu de rési-
dence ;
- aux architectes de confession protestante, établis
dans le canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1961.

Le mandat d'exécution ne pourra toutefois pas être
confié à un architecte non reconnu par le Conseil d'Etat.
Il appartiendrait donc au lauréat qui ne remplirait pas
les conditions requises pour être reconnu, de proposer
à l'agrément du maître de l'ouvrage le nom d'un archi-
tecte reconnu, avec lequel il s'associerait.

Dans le cas d'une association d'architectes, créée dans
le canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1961, l'un des
associés au moins doit être de confession protestante.

La restriction quant à la confession ne s'applique pas
aux collaborateurs.

Le concours est soumis aux principes de la SIA et de
la FAS pour les concours d'architecture (norme 152/
1960).

Une somme de 10 000 fr. est mise à disposition du jury
pour être répartie entre les auteurs des meilleurs pro-
jets (quatre prix).

Extraits du programme

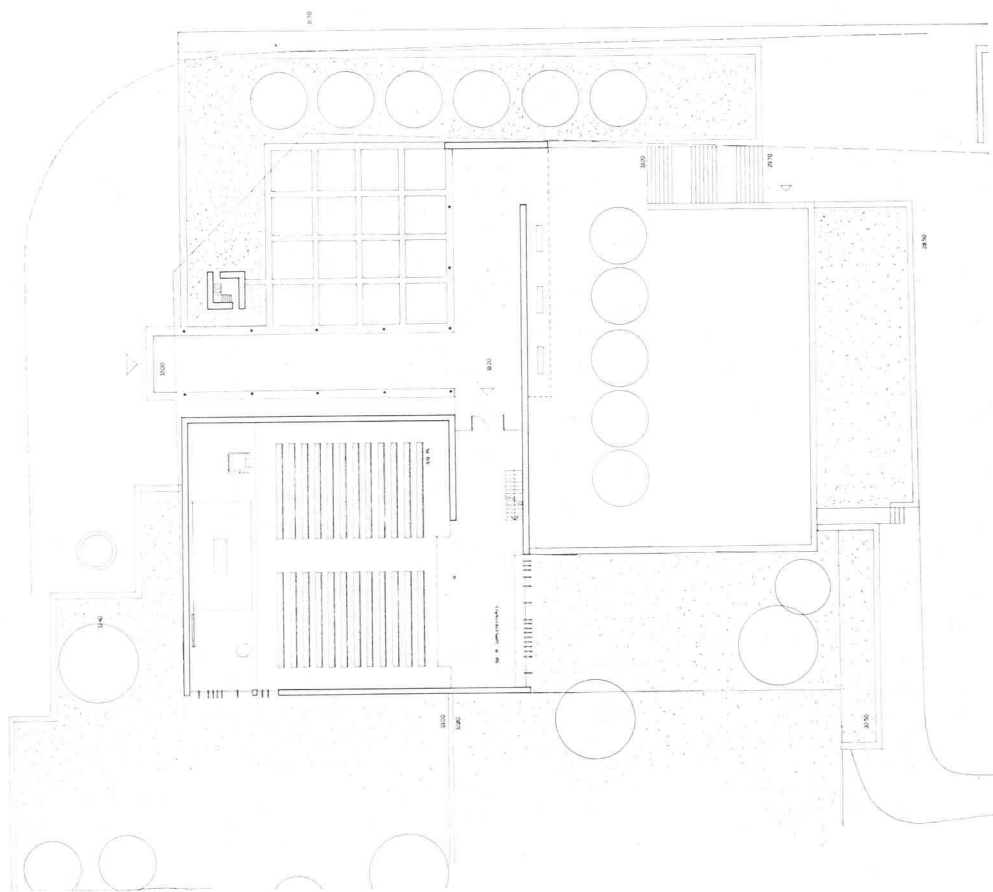
L'organisateur souhaite que par son aspect extérieur,
l'édifice qui sera construit témoigne de sa réalité et de
son but premier qui sont d'être une *église*, c'est-à-dire
un lieu où la communauté des fidèles vient rendre son
culte à Dieu. C'est la *maison de Dieu* qui doit être
bâtie.

L'église au centre du village est un signe, celui de la
présence de Dieu, un signe qui doit parler par lui-même.
L'intérieur de l'église, par sa disposition et son atmo-
sphère, doit tout naturellement conduire le fidèle au
recueillement. Il doit amener à la prière, à l'écoute de

(Suite à la page 167)

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND

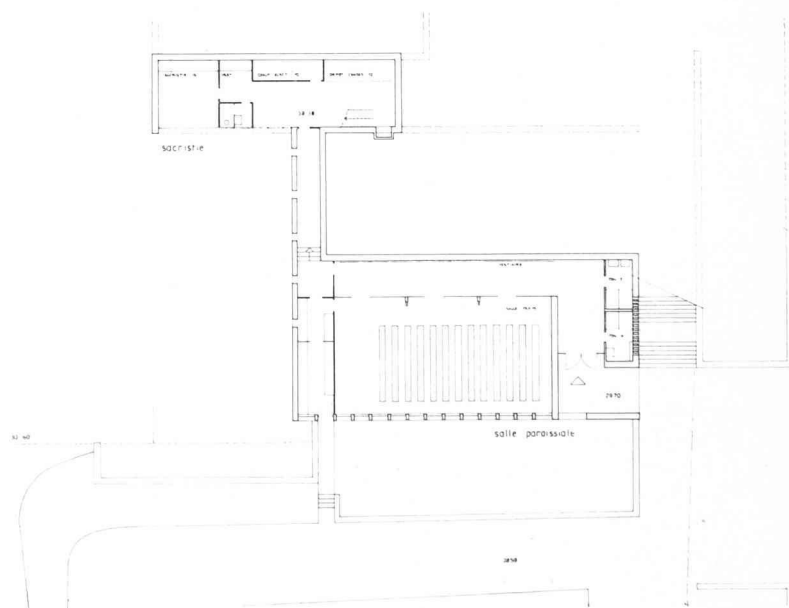
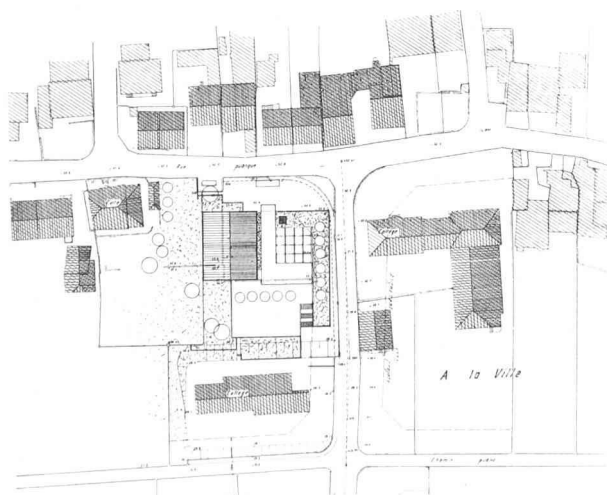
1^{er} prix: projet 11111, M. et M^{me} Claude et Anne Raccoursier, architectes EPUL-SIA, Lausanne



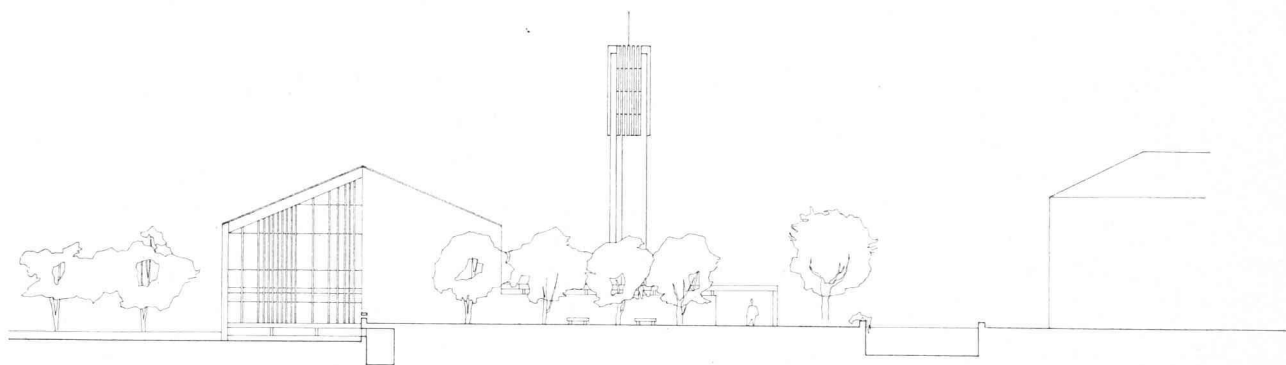
Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 500.

Plan du sous-sol.

Situation. Echelle 1 : 2500.



CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND



Façade sud.

Rapport du jury

L'implantation est bonne. Le volume est simple et bien affirmé.

L'accès principal donnant sur la place est possible, de même que l'accès secondaire du côté de l'esplanade. L'articulation des deux portiques est mal résolue. L'esplanade est vaste et permet une plantation harmonieuse. On souhaiterait toutefois que l'on tienne compte du volume excavé pour en différencier l'aménagement.

Le parti de la nef est simple et la disposition correcte.

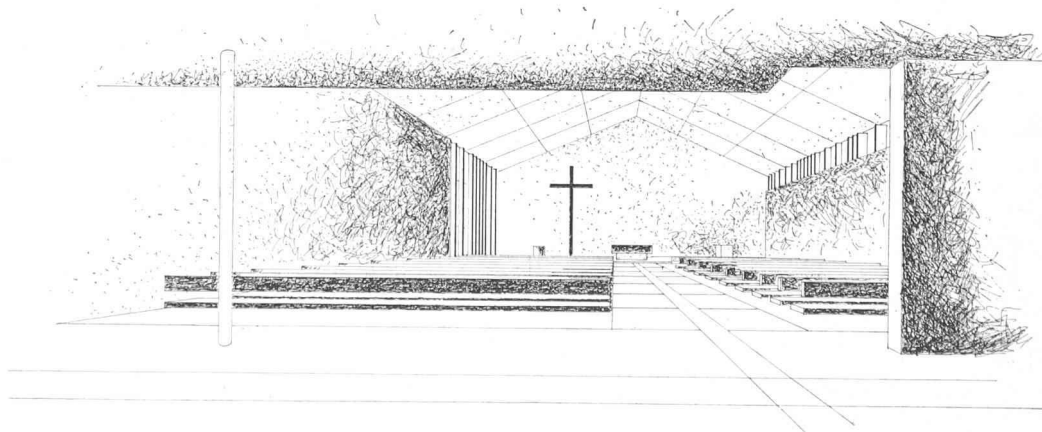
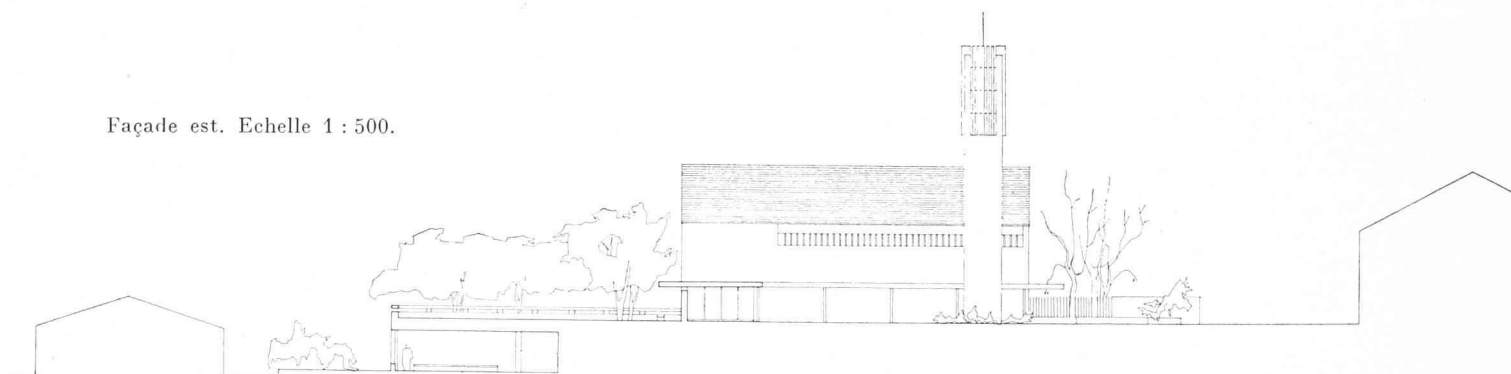
L'escalier est un peu « flottant ». L'absence d'un tambour d'entrée est regrettable. La partie inférieure, côté sacristie et couloir d'accès à la salle de paroisse, est triste. Elle mériterait d'être mieux exploitée et reliée au jardin sud-ouest. L'éclairage de l'église est possible, sauf dans la partie sud-est, où il paraît trop violent.

Le clocher pourrait trouver un meilleur emplacement, le parti constructif mériterait d'être mieux exprimé. C'est en particulier le cas pour la toiture.

L'architecture est simple et sans prétention.

Le cube moyen est de 5263 m³, inférieur à celui indiqué.

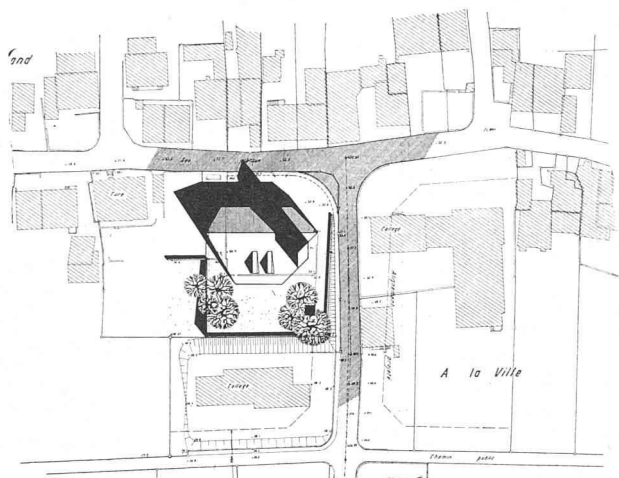
Façade est. Echelle 1 : 500.



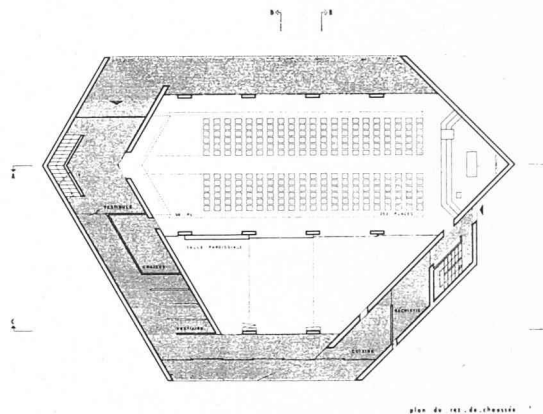
Perspective intérieure.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND

2^e prix: projet 15312, MM. Max Richter et Marcel Gut, architectes EPUL-SIA, Lausanne



Situation. Echelle 1 : 2500.



Plan du rez. Echelle 1 : 500.

Rapport du jury

L'implantation de ce volume simple dans le site paraît heureux.

Les accès conduisant à l'esplanade sont mal préparés, de même que l'entrée principale de l'église.

Le parti général concentré sous une seule enveloppe est possible, mais reste très discutable dans la façon dont il est proposé. En particulier, l'utilisation des deux salles paroissiales est et ouest (éclairage, visibilité et volume intérieur).

La galerie est mal exploitée et semble extérieure au volume de la nef, malgré les intentions indiquées dans la coupe.

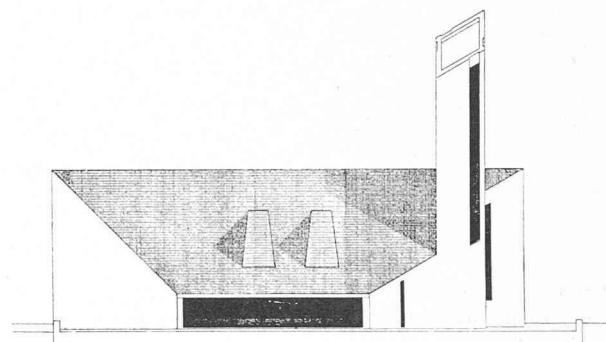
Les locaux annexes, escaliers du clocher, sacristie, cuisine, sont inutilisables.

L'éclairage naturel des différents locaux est négligé ou sujet à caution, comme celui de l'église à travers le portique donnant sur la rue.

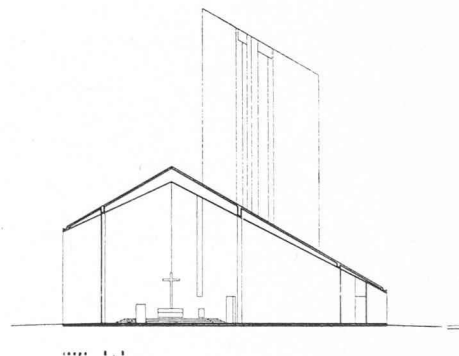
Le parti de structure est mal défini en plan et incompatible avec la coupe.

La construction est simple et peu coûteuse à première vue. Le cube (6596 m³) est supérieur à celui indiqué.

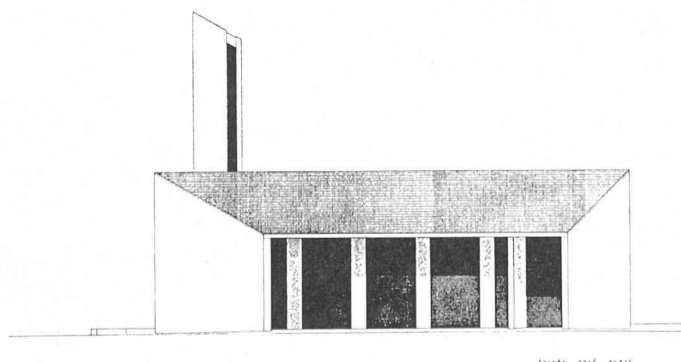
D'une façon générale, l'architecture, séduisante au premier abord, est décevante et les moyens utilisés trahissent les possibilités offertes.



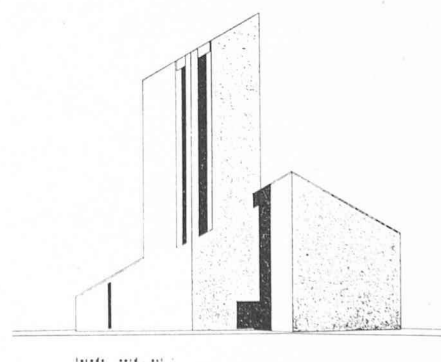
Elévation sud.



Coupe.



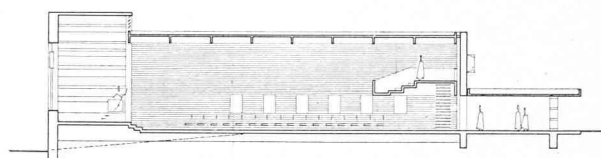
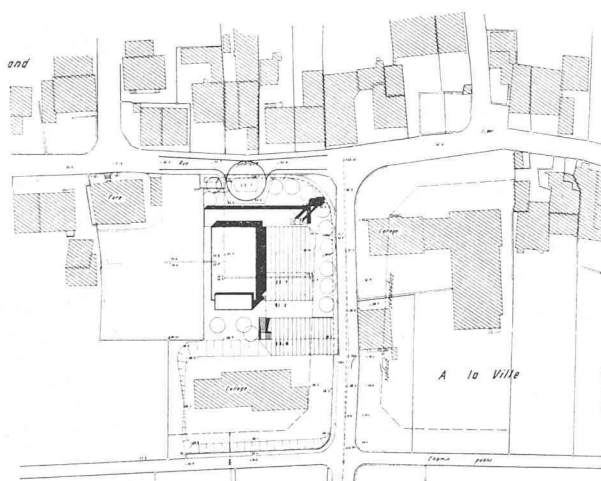
Façade nord.



Façade est.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND

3^e prix: projet 10001, MM. Bernard Calame, architecte SIA, et Jean Schlaeppli, architecte, Lausanne



Coupe longitudinale.

Situation. Echelle 1 : 2500.

Rapport du jury

Le volume est simple. L'auteur a choisi délibérément un parti à toiture plate. L'implantation proposée ne manque pas d'intérêt.

L'esplanade est vaste et sympathique ; son aménagement ne tient cependant pas compte des parties excavées ; les trois accès sont heureux.

Le tambour d'entrée est difficilement concevable, il est mal indiqué dans les plans.

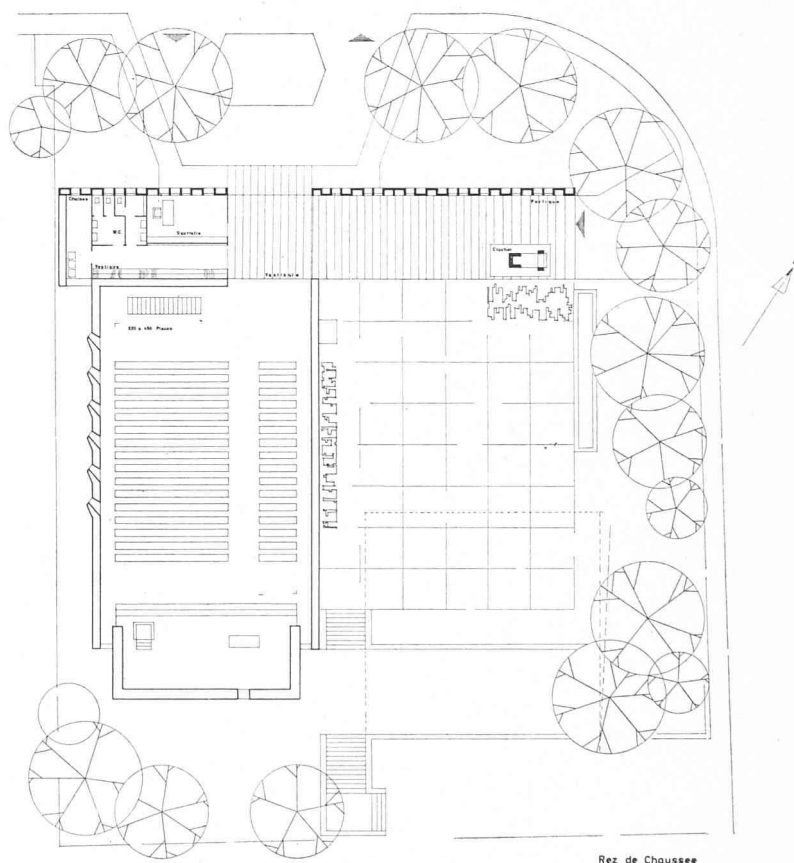
L'axe décalé de la nef se justifie mal.

Les places de réserve sont insuffisantes.

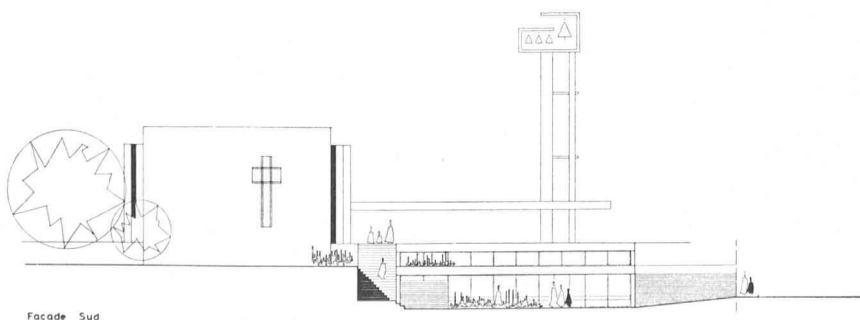
L'accès à la galerie, par la nef, n'est pas satisfaisant. On regrette l'absence de liaison entre l'église et les salles de paroisse. La disposition de ces dernières en retrait du hall est regrettable (éclairage insuffisant). L'éclairage de la nef est discutable, celui du chœur est intéressant.

La structure n'appelle aucun commentaire.

Le cube est faible (4972 m³).



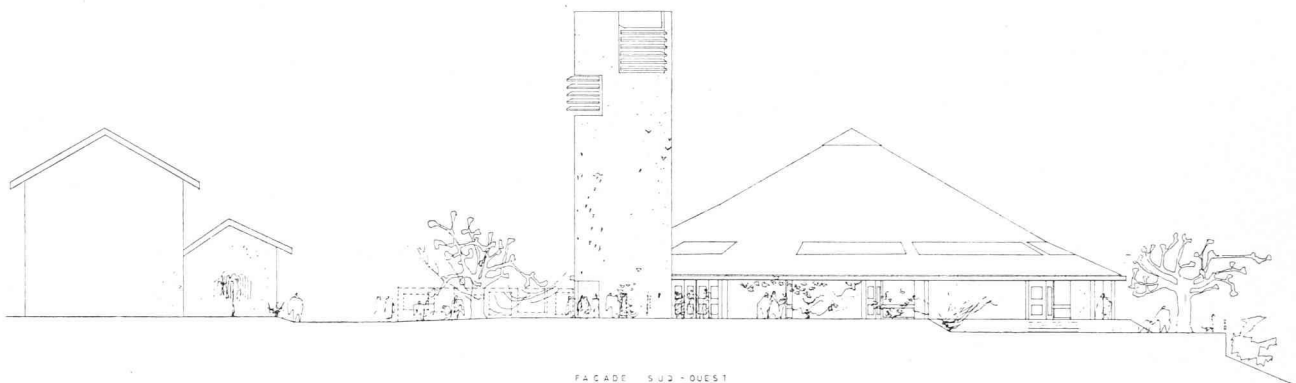
Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 500.



Façade sud. Echelle 1 : 500.

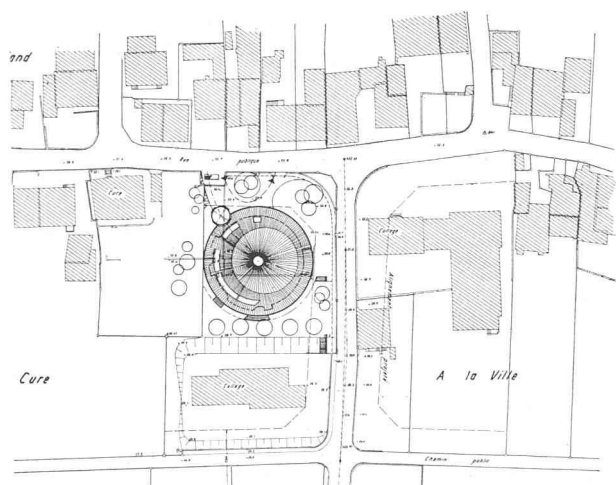
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND

4^e prix: projet 28255, M. Michel Magnin, architecte EPUL-SIA, Lausanne



FACADE SUD-OUEST

Elévation sud-ouest.



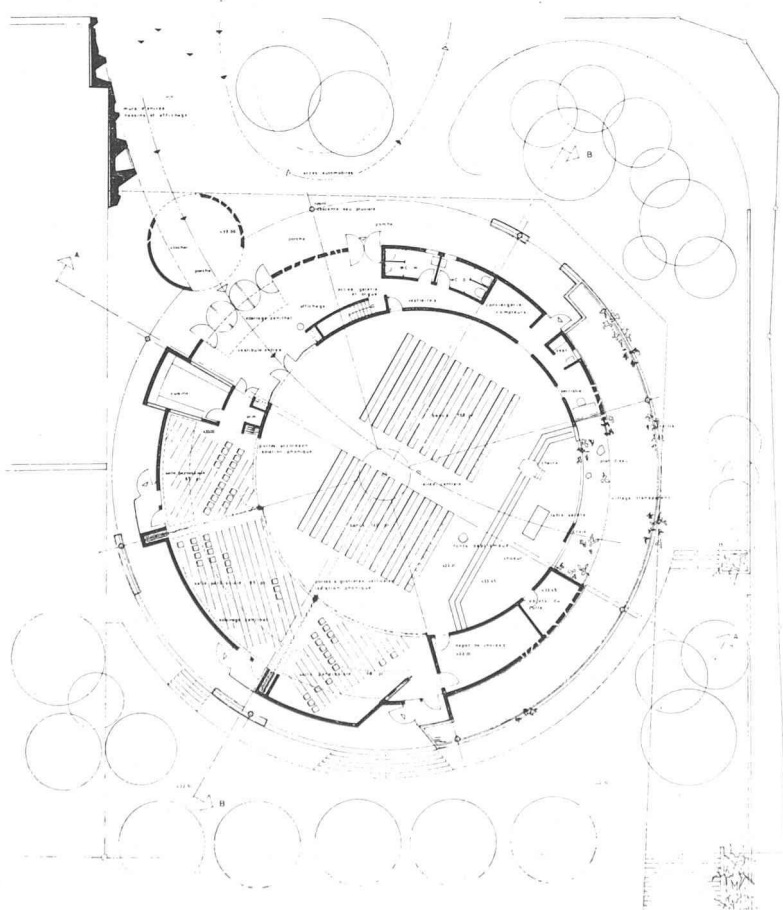
Situation.
Echelle 1 : 2500.

Rapport du jury

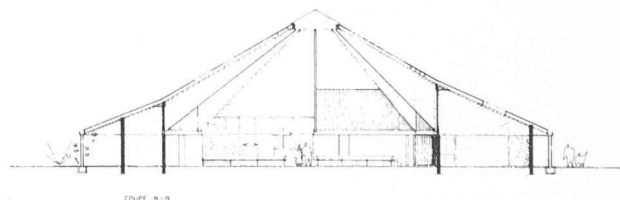
La valeur de ce projet réside essentiellement dans sa forme simple et tranquille. Le passage forcé de l'entrée sous le clocher est insolite.

La disposition circulaire des locaux annexés comporte de multiples inconvénients : l'emprise au sol est trop importante ; les locaux de paroisse sont disloqués et mal utilisables (voir panneaux coulissants), le volume intérieur de l'église est désaxé par rapport à l'éclairage central ; l'auteur n'a pas su composer avec les éléments constructifs, et géométriques, qui en résultent.

L'éclairage naturel est mal disposé. Le parti général présente une discordance entre la simplicité du volume extérieur et la complexité des arrangements intérieurs. Le cube est élevé (9300 m³).

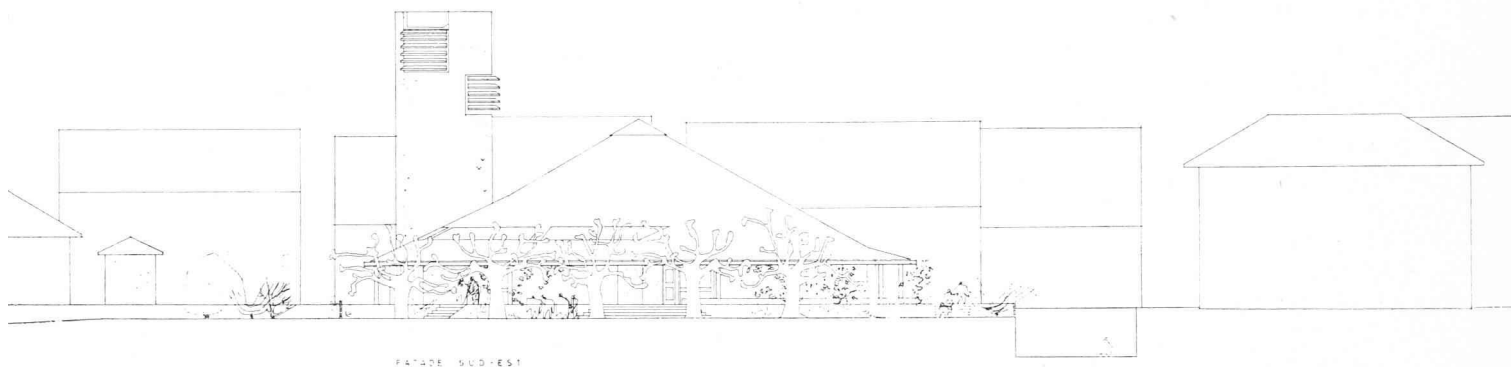


Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 500.

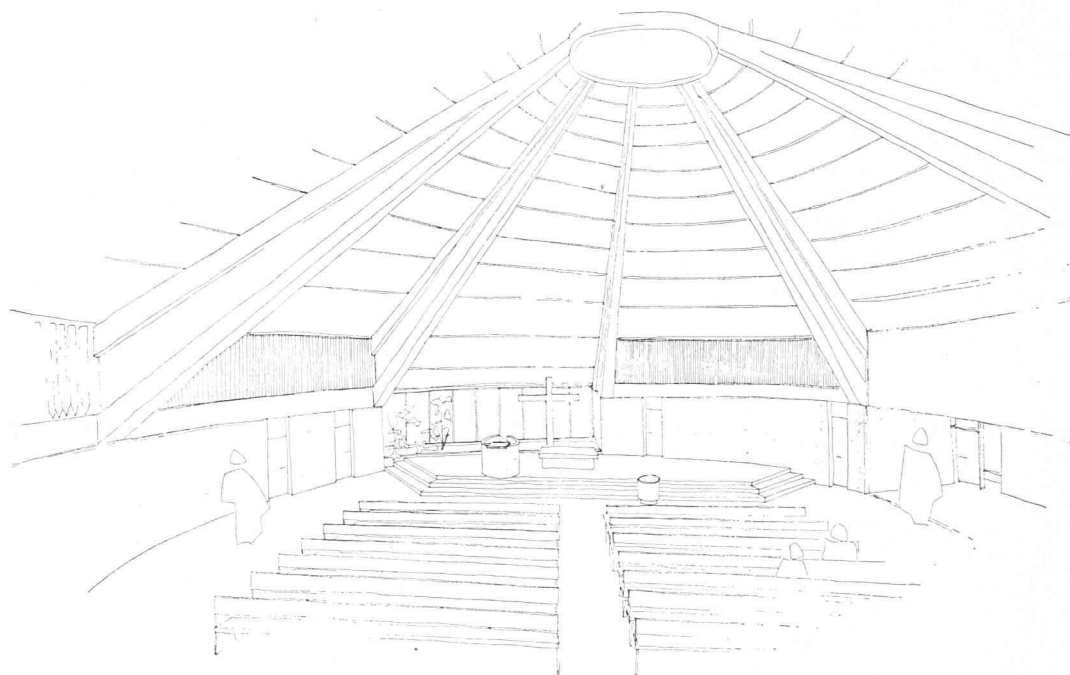


Coupe.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND



Elévation sud-est. Echelle 1 : 500.



Vue perspective
intérieure.

(Suite de la page 161)

la Parole de Dieu et à la participation aux sacrements. L'attention des fidèles doit être orientée vers le chœur, où se trouvent la Table sainte et la Croix, pour aider la pensée et la foi à s'orienter vers Christ.

L'église, construite sur le point culminant de Gland, doit être visible de partout. Son clocher doit nettement dominer et pouvoir porter quatre cloches. Il est prévu que le clocheton de l'école voisine disparaîtra.

Par son aspect, le temple s'intégrera au quartier.

Il est permis (autorisation de l'Etat) de construire à la limite de la propriété de la cure.

Une esplanade ombragée, plus élevée que la rue, aussi vaste que possible, doit être prévue du côté lac.

Les véhicules de tout genre ne doivent pas pouvoir y accéder. La fontaine existante sera supprimée ; sa source doit être utilisée (fontaine, bassin, pièce d'eau, etc.).

L'entrée principale de l'église doit pouvoir être accessible aux voitures et un auvent doit permettre de passer

de la voiture dans l'église à l'abri de la pluie. De même, il est souhaitable qu'un invalide puisse pénétrer dans l'église avec un tricycle et arrive au moins jusqu'aux marches du chœur.

Le parterre doit contenir 300 places assises, toutes dirigées vers le chœur. 150 chaises doivent pouvoir être disposées soit dans les allées latérales, soit de préférence à l'arrière. Une partie de ces chaises pourrait être placée sur la galerie. La galerie, située à l'arrière de la nef, sera réservée aux orgues et à une chorale de 50 personnes.

Le chœur de l'église doit être marqué et surélevé de quelques marches. Sur la paroi du fond, une croix doit attirer tous les regards dès l'entrée. La table de communion sera dans l'axe de l'entrée principale, un peu en retrait dans le chœur. Le chaire et les fonts baptismaux seront, de part et d'autre, à la limite du chœur. L'entrée doit être nettement marquée par un vestibule. Il doit permettre au pasteur de saluer les participants

(Suite à la page 168)

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A GLAND

(Suite de la page 167)

à l'entrée ou à la sortie du culte, sans pour cela gêner le passage.

Une sacristie d'environ 12 m², un dépôt de chaises, un vestiaire avec lavabo et W.-C. seront continus à la nef ou en liaison avec celle-ci.

L'éclairage doit être étudié de telle façon que les fidèles ne soient pas éblouis, ni de jour, ni de nuit.

Les locaux paroissiaux comprendront :

- a) Une salle paroissiale de 150 places, pouvant se diviser par parois mobiles en trois salles d'environ 50 places, formant chacune un local indépendant.

La salle paroissiale sera utilisée principalement le soir ; un éclairage intense naturel n'est pas indispensable.

Une solution qui permettrait d'incorporer la salle de paroisse à la nef, par le moyen de parois mobiles par exemple, peut être envisagée. Dans ce cas, le nombre de places assises de la nef serait ramené à 250 et celui des chaises supplémentaires à 100.

- b) Une cuisine en communication directe avec la salle ;
- c) Un vestiaire avec toilettes (messieurs et dames) ; peuvent être combinés avec celui de la nef.
- d) Il est envisagé d'installer un chauffage électrique. Toutefois, il faut prévoir un local pour la conciergerie, l'entretien, les tableaux, compteurs, etc.

Extraits du rapport du jury

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets s'est réuni à la Salle communale de Gland, les 17 et 18 septembre 1963.

Il est composé de la façon suivante :

Président : M. le Dr R. Tobler, médecin, Gland.

Membres : MM. F. Aubry, architecte, professeur à l'EPUL, Lausanne ; G. Blailé, pasteur, Gland ; L. Chan-son, municipal, Gland ; R. Paréaz, architecte, préfet, Nyon ; M. Reymond, architecte, La Tour-de-Peilz ; J.-P. Vouga, architecte cantonal, Lausanne.

Membres suppléants : MM. S. Turrian, président du Conseil de paroisse, Gland ; C. Wasserfallen, architecte, Lausanne.

Secrétaire : M. L. Matthey, gérant, Gland.

Dix-neuf projets ont été remis dans les délais prévus par le règlement. Le jury examine pour commencer si les projets sont conformes aux dispositions légales en vigueur et aux exigences du règlement du concours.

Il constate que le projet n° 4 empiète sur l'alignement des constructions, ce qui est inadmissible. Il décide que ce projet sera écarté de la répartition des prix.

Le jury constate encore que le projet n° 6 ne comporte qu'une seule coupe, que le plan de la galerie manque au projet n° 10 et que les élévations du projet n° 15 sont incomplètes. Ces lacunes ne nuisent pas à l'intelligence des projets et le jury décide de les admettre.

Procédant à un premier tour d'élimination, le jury écarte trois projets, pour insuffisance de composition. Au second tour, le jury écarte encore six projets qui, tout en présentant des qualités certaines, sont trop éloignés des intentions des organisateurs ou trop étrangers à l'esprit du site.

Procédant à un troisième tour d'élimination, le jury écarte encore les trois projets ci-après :

N° 6 : Ce projet est intéressant par la volonté qu'il affirme, principalement dans la nef, mais cette qualité ne se retrouve pas dans les salles de paroisse et l'expression architecturale est déplacée.

N° 12 : L'idée de ce projet est séduisante au premier abord, mais elle est mal exploitée et le maniérisme de la solution présentée est critiquable.

N° 17 : L'emplacement choisi pour l'entrée et la solution proposée pour l'éclairage du sous-sol sont les qualités de ce projet, mais les volumes proposés, notamment au sous-sol, sont peu satisfaisants. Les structures sont irréalisables dans la forme proposée.

Il reste alors en présence six projets et le jury en fait la critique détaillée selon les critères ci-après :

1. Implantation, respect du site ; 2. Accès, espaces extérieurs ; 3. Parti du plan, organisation intérieure, liaisons intérieures, éclairage ; 4. Structure, expression architecturale ; 5. Cube et possibilité de réalisation.

Avant de procéder au classement, le jury passe encore une fois en revue tous les projets. Il décide notamment d'écarter définitivement le projet n° 4. Ce projet apporte une idée intéressante, mais les avantages disparaîtraient s'il fallait le remanier pour le ramener dans les limites du périmètre.

Le jury procède alors au classement des projets restants et établit le classement suivant :

- 1^{er} rang : projet n° 11 ;
- 2^e rang : projet n° 1 ;
- 3^e rang : projet n° 19 ;
- 4^e rang : projet n° 13 ;
- 5^e rang : projet n° 5 ;
- 6^e rang : projet n° 14.

Il décide ensuite d'attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix : 4000 fr. ;
- 2^e prix : 2500 fr. ;
- 3^e prix : 2000 fr. ;
- 4^e prix : 1500 fr.

Conclusion

Le jury constate que le concours a fait surgir des idées variées mais qu'aucun projet ne s'est imposé de manière indiscutable.

Le projet qui a obtenu le premier prix ne saurait en particulier être exécuté, au sens des articles 35, 41b et 41c des principes de la SIA et de la FAS pour les concours d'architecture sans que de sérieuses modifications ne lui soient apportées qui tiennent compte des critiques formulées par le jury.

Le jury se tient à la disposition des organisateurs pour leur apporter son éventuel concours lors de la mise au point du projet définitif.

Ayant adopté et signé son rapport, le jury procède à l'ouverture des enveloppes et prend connaissance des noms des auteurs des projets primés :

- Projet n° 11 : M. et Mme Claude et Anne Raccoursier, architectes EPUL-SIA, Lausanne.
- Projet n° 1 : MM. Max Richter et Marcel Gut, architectes EPUL-SIA, Lausanne.
- Projet n° 19 : MM. Bernard Calame, architecte SIA, et Jean Schlaeppli, architecte, Lausanne.
- Projet n° 13 : M. Michel Magnin, architecte SIA-EPUL, Lausanne.